

PRÉFETE DU PUY-DE-DÔME

Affaire suivie par : Frédéric BORIES

Tél. : 04.73.17.37.55

Courriel : frederic.bories@developpement-durable.gouv.fr

Référence : 20181123-RAP-63-1257-Insp_ANDESITE_Le Mont Dore_19-11-2018

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
Société : ANDESITE Adresse : Lieu-dit « Les Grands Moulins » Commune : Le Mont Dore		N° S3IC : 0056-01143 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input checked="" type="checkbox"/> AE <input checked="" type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> DC <input type="checkbox"/> D SEVESO <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS
Activité principale : Carrière de roche dure		
Date du contrôle : 19/11/2018		
Inspecteur(s) : Frédéric BORIES, Michel VIGIER		
Type de contrôle		
<input type="checkbox"/> Inspection approfondie <input checked="" type="checkbox"/> Inspection courante <input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/accident	<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : DDAE en cours	
Thème(s) du contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode d'exploitation; • Plan de phasage ; 	
Principale(s) installation(s) contrôlée(s)	<ul style="list-style-type: none"> • La carrière. 	
Référentiel(s) du contrôle		
<ul style="list-style-type: none"> • Dossier de demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière de roche dure. 		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
M. Jean SEMBEL	ANDESITE	Gérant
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input type="checkbox"/> Cellule ECIE <input type="checkbox"/> Autre :	

Constats de l'inspection

I – Contexte

Cette visite a été programmée dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de renouvellement d'exploiter la carrière de basalte du Mont-Dore, au lieu-dit « Les Grands Moulins ». L'objectif était de prendre connaissance de la topographie de la carrière, du contexte local et d'appréhender la méthode d'exploitation.

Lors de l'instruction du dossier de demande d'autorisation, les plans de phasage ne semblaient pas correspondre à la réalité du terrain pour ce qui concernait la présence des fronts. En effet, certains tracés de fronts ne semblaient pas cohérents au regard du pendage des terrains.

II – Constats

La visite a permis de vérifier la configuration de la carrière et d'aborder son mode de fonctionnement. L'objectif de l'exploitant est d'extraire des blocs de taille suffisamment importante pour être débités et exploités à l'atelier de Mazayes.

La méthode d'extraction doit être adaptée à chaque profil de front de manière à fragmenter le moins possible la roche.

L'extraction des blocs est réalisée par des tirs de mines horizontaux en partie basse des fronts de manière à désolidariser les blocs de leur socle.

Le décapage des stériles est effectué à la pelle mécanique.

Ces stériles sont composés de terre végétale, de roche altérée et de blocs de moindres tailles.

Ils représentent un volume assez important au regard de la surface en exploitation.

Le stockage des stériles, en raison d'un manque de place, constitue un problème pour l'exploitant qui doit conserver des aires de circulation pour l'exploitation.

La société ANDESITE, souhaite et espère valoriser le basalte contenu dans ces stériles, soit en granulat, après concassage, soit en enrochement pour les blocs.

La carrière dispose d'un atelier où les blocs bruts sont équarris avant d'être transportés à l'atelier de Mazaye pour être débités par sciage.

Suite aux constatations, l'exploitant transmettra un plan de phasage corrigé qui sera annexé au dossier de demande d'autorisation. Le nouveau plan de phasage modifiera, très probablement, le montant des garanties financières.

III – Conclusion

Suites données par l'inspection

Observations ou non-conformités à traiter par courrier

Synthèse des suites :

L'exploitant transmettra dès réception le plan de phasage rectifié et les nouvelles garanties financières.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
le 26/11/2018 L'inspecteur de l'environnement  Frédéric BORIES	le 26/11/2018 L'inspecteur de l'environnement  Michel VIGIER	le 27/11/2018 Le Responsable de la cellule ECIE  Sébastien MATHIEUX